

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 62, substituer aux mots :

« parkings non compris »,

les mots :

« aires de stationnement non comprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.